



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 1^{er} février 2018 à 0h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur David Dumont.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 1^{er} FÉVRIER 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2018
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Fête Nationale (Demande d'assistance financière)
 - c) Dek hockey: Appel d'offres pour l'acquisition de biens
 - d) Fête Nationale: Spectacle
 - e) Achat d'une remorque
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
5. Correspondance
6. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Demande d'autorisation: Forces Armées Canadiennes
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Appel d'offres: Entretien des terrains municipaux
 - c) Aménagement paysager
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2017 payable en février 2018
 - b) Comptes à payer pour le mois de février 2018
 - c) Comptes payés durant le mois de janvier 2018
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Programme TECQ 2014-2018 (8,741.37\$)
 - b) SOLUTIONS Solu-NET inc. (3,173.07\$)
 - c) Vitrierie Saran inc. (3,403.26\$)
 - d) Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington (3,926.39\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- e) Aréo-Feu (4,399.25\$)
- f) Transport & Excavation Patrick Fortin (7 349.20\$)
- g) Excavation R. Fortier & Fils inc. (9,617.66\$)
- h) Centre sportif Régional Groupe DPJL (9,839.52\$)
- i) Commission scolaire des Grandes Seigneuries (16,897.58\$)
- j) Réseau Biblio de la Montérégie (25,606.35\$)

- 10. Caravane des Cultures
- 11. Adoption du règlement numéro 421-1 (Délégation de pouvoir)
- 12. Autorisation destruction de documents
- 13. Installation d'un logiciel de gestion documentaire
- 14. Varia
- 15. Public: Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

2018-02-050 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2018-02-050 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2018-02-051 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2018

Résolution #2018-02-051 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2018.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de février 2018.

2018-02-052 Fête Nationale (Demande d'assistance financière)

Résolution #2018-02-052 : Fête Nationale (Demande d'assistance financière)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à présenter une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2018, pour et au nom des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-02-053 Dek hockey: Appel d'offres pour l'acquisition de biens

Résolution #2018-02-053 : Dek hockey: Appel d'offres pour l'acquisition de biens

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire faire l'acquisition d'une patinoire extérieure multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la firme Contactcité a soumis une offre de service relativement à la rédaction de l'appel d'offres et accompagnement au montant de 2,500\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme *Contactcité* au montant de 2,500\$ plus les taxes pour les services ci-dessus mentionnés;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une patinoire extérieure multifonctionnelle.

ADOPTÉE

2018-02-054 Fête Nationale: Spectacle

Résolution #2018-02-054 : Fête Nationale: Spectacle

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense de 8,000\$ plus les taxes applicables pour la venue de l'artiste Justin Boulet le 23 juin 2018 dans le cadre des festivités de la Fête nationale;

Il est également résolu de payer le montant de 4,599\$ à *Gestion Justin Boulet* à titre de dépôt pour ladite prestation suivant facture numéro 420;

ADOPTÉE

2018-02-055 Achat d'une remorque

Résolution #2018-02-055 : Achat d'une remorque

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire faire l'acquisition d'une remorque pour le service des loisirs;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des loisirs à procéder à l'achat d'une remorque auprès de la l'entreprise *Machinage Pépin* au coût de 2,400\$ plus les taxes;

Il est également résolu de payer la facture de *Machinage Pépin* au coût de 2,400\$ plus les taxes suivant facture numéro 841;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'immatriculation de la remorque auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec et de payer les frais y afférents.

ADOPTÉE

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois de février 2018.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Correspondance

Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Résolutions de **Saint-Cyprien-de-Napierville** (5).

Félicitations des membres de l'**APCHQ Montérégie-Suroît**, pour les élections du 5 novembre 2017.

Facturation du **Refuge A.M.R.**

Infolettre de la **table régionale de concertations des aînés de la Montérégie**(TRCAM).

Lettre du **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**, concernant la contamination du terrain sis rue de l'Église.

Lettre du **Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire** concernant un délai demandé à celui-ci.

Remerciement de la **ville de Beauharnois** pour l'entraide du Service incendie survenu le 28 décembre 2017 dernier.

Entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie de la **Municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu**.

Lettre de la **Mutuelle des municipalités du Québec** concernant la ristourne consécutive de MMQ.

Remerciement du **club Fadoq** pour la participation à leurs activités lors du souper des fêtes.

Remerciement de **Saint-Cyprien-de-Napierville** pour l'aide durant la tempête du 4 au 7 janvier 2018 sous forme de résolution.

Invitation au 70e anniversaire du **fleurdelisé** le 21 janvier 2018; une autre du **carrefour Action municipale et Famille** à une formation le 14 février 2018 de 16 h à 20 h à la maison Saint-Louis de Varennes.

Urbanisme

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de février 2018.

2018-02-056 Demande d'autorisation: Forces Armées Canadiennes

Résolution #2018-02-056 : Demande d'autorisation: Forces Armées Canadiennes

CONSIDÉRANT QUE les Forces Armées Canadiennes (FAC) veulent organiser une activité de rayonnement le 6 mars 2018 dans le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville afin de rapprocher la population des Forces Armées et de s'instruire sur les métiers de la défense.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le commandant de la 7e Batterie, 2e Régiment d'artillerie de campagne du Canada a fait une demande d'autorisation pour l'utilisation du stationnement du centre communautaire pour la durée de son événement suivant lettre du 25 janvier 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser les Forces Armées Canadiennes (FAC) à utiliser le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville pour la durée de son événement qui aura lieu le 6 mars 2018.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de février 2018.

2018-02-057 Appel d'offres: Entretien des terrains municipaux

Résolution #2018-02-057 : Appel d'offres: Entretien des terrains municipaux

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à procéder à des appels d'offres sur invitation pour l'entretien des terrains municipaux pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-02-058 Aménagement paysager

Résolution #2018-02-058 : Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE le contrat fut octroyé à la compagnie « *Aménagement Bernier* » publique pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles ainsi que l'entretien des plates-bandes et aménagements paysagers au coût de 6,388\$ plus les taxes suivant résolution en date du 1er avril 2004.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « *Aménagement Bernier* » demande une augmentation de 4% de son tarif en raison de l'augmentation des salaires et du prix du carburant.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail exécuté par la compagnie « *Aménagement Bernier* » et ladite compagnie a fait une offre de services pour les bâtiments municipaux, le centre communautaire et les 3 pancartes de Bienvenue et au revoir suivant lettres du 26 janvier 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les offres de services de la compagnie « *Aménagement Bernier* » aux coûts respectifs de 6,644\$, 5,954\$ et 812\$ plus les taxes aux mêmes conditions que les années précédentes, et ce pour la saison 2018 suivant offre de service en date du 26 janvier 2018.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-02-059 Comptes à payer du mois de décembre 2017 payable en février 2018

Résolution #2018-02-059 : Comptes à payer du mois de décembre 2017 payable en février 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2017 payable en février 2018 soit:

Municipalité au montant de 18,259.67\$
Loisirs au montant de 1,659.04\$
Incendie au montant de 8,353.35\$
4% des pompiers décembre 2017 au montant de 12,223.70\$

ADOPTÉE

2018-02-060 Comptes à payer pour le mois de février 2018

Résolution #2018-02-060 : Comptes à payer pour le mois de février 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de février 2018 soit:

Municipalité au montant de 25,610.50\$
Bibliothèque au montant de 1,379.60\$
Loisirs au montant de 7,159.28\$
Incendie au montant de 3,389.85\$
Salaires pompiers janvier 2018 et ajustement décembre 2017 au montant total de 26,517.61\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h48, car sa conjointe est une employée administrative.

2018-02-061 Comptes payés durant le mois de janvier 2018

Résolution #2018-02-061 : Comptes payés durant le mois de janvier 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de janvier 2018 soit:

Municipalité au montant de 148,663.81\$
Bibliothèque au montant de 1,024.71\$
Loisirs au montant de 1,774.64\$
Incendie au montant de 1,692.41\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h49.

2018-02-062 Comptes à payer: Programme TECQ 2014- 2018

Résolution #2018-02-062 : Comptes à payer: Programme TECQ 2014-2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer les factures du *programme TECQ (2014-2018)* au montant total de 8,741.37\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u># facture</u>
Biome Environnement	Étude biologique rivière Lacadie (Secteur boul. Poissant)	2,127.04\$	576
Groupe Environex inc.	Essaie de pompage pour le puits (Recherche en eau)	1,473.98\$	387407
Fédération Québécoise des Municipalités	Envoi à TechnoRem pour le puits (Recherche en eau)	23.96\$	88408
Solmatech inc.	Étude Géotechnique (50% finale) pour boul. Poissant et rue Marchand	5,116.39\$	301816

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE

2018-02-063
Comptes à
payer:
Solutions
Solu-NET inc.

Résolution #2018-02-063 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solutions Solu-NET inc.* au montant total de 3,173.07\$ pour l'entretien du centre communautaire et le polissage des planchers pour la période du 1er au 31 janvier 2018 ainsi que pour les divers produits pour l'entretien des salles de bain du centre communautaire suivant les factures numéro 2239 et 2240.

ADOPTÉE

2018-02-064
Comptes à
payer:
Vitrierie Saran
inc.

Résolution #2018-02-064 : Comptes à payer: Vitrierie Saran inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Vitrierie Saran inc.* au montant de 3,403.26\$ pour le remplacement du module, cadre, porte et fenêtre donnant accès à la salle de dégrillage de l'usine d'épuration suivant la facture numéro 140030.

ADOPTÉE

2018-02-065
Comptes à
payer:
Municipalité
de Saint-
Patrice-de-
Sherrington

Résolution #2018-02-065 : Comptes à payer: Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de la *Municipalité de St-Patrice-de-Sherrington* au montant de 3,926.39\$ représentant l'entraide mutuelle ayant eu lieu le 7 juillet, 17 juillet, 18 septembre 14 décembre, 15 décembre et 26 décembre 2017 suivant la facture numéro 130756.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-02-066
Comptes à
payer: Aréo-
Feu

Résolution #2018-02-066 : Comptes à payer: Aréo-Feu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aréo-feu* au montant total de 4,399.25\$ pour l'achat de lampes, courroies pour les habits de combat et l'achat de cônes, masques, cagoules, boîtes de ruban jaune et boîte de ruban rouge pour les véhicules numéro 234, 334 et 1534 suivant les factures numéro 281914 et 281930.

Il est également résolu que la moitié de ces factures soit payées par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-02-067
Comptes à
payer:
Transport &
Excavation
Patrick Fortin

Résolution #2018-02-067 : Comptes à payer: Transport & Excavation Patrick Fortin

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport & Excavation Patrick Fortin* au montant de 7,349.20\$ pour du transport de neige au dépôt de neiges usées suivant la facture numéro 943.

ADOPTÉE

2018-02-068
Comptes à
payer:
Excavation R.
Fortier & Fils
inc.

Résolution #2018-02-068 : Comptes à payer: Excavation R. Fortier & Fils inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures de *Excavation R. Fortier & fils inc.* au montant total de 9,617.66\$ pour le transport de neige, la location d'une pelle hydraulique et la location d'une pépîne pour un bris d'aqueduc suivant les factures numéro 8866 et 8871.

ADOPTÉE

2018-02-069
Comptes à
payer: Centre
sportif
Régional
Groupe DPJL

Résolution #2018-02-069 : Comptes à payer: Centre sportif Régional Groupe DPJL

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre sportif Regional Groupe DPJL* au montant de 9,839.52\$ représentant la location de glace pour le patin et le hockey libre du 28 août au 31 décembre 2017 suivant la facture numéro 2446.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-02-070 Comptes à payer: Commission scolaire des Grandes Seigneuries

Résolution #2018-02-070 : Comptes à payer: Commission scolaire des Grandes Seigneuries

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Commission scolaire des Grandes-Seigneuries* au montant de 16,897.58\$ représentant la partie de la municipalité de Napierville pour le déplacement d'une conduite pour la phase I du projet d'agrandissement des écoles tel que mentionné dans la résolution numéro 2017-11-449 suivant la facture numéro 560-0000859.

Il est également résolu que ce montant soit payé à même les surplus non-autrement appropriés.

ADOPTÉE

2018-02-071 Comptes à payer: Réseau Biblio de la Montérégie

Résolution #2018-02-071 : Comptes à payer: Réseau Biblio de la Montérégie

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures de *Réseau biblio de la Montérégie* au montant total de 25,606.35\$ représentant d'une part la tarification annuelle 2018 suivant la facture numéro 2017-8923 et d'une autre part les frais d'exploitation pour l'année 2018 suivant facture numéro 2018-8924.

Il est également résolu que le tiers de la facture numéro 2018-8924 soit payée par la bibliothèque municipale et que le tiers restant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-02-072 Caravane des Cultures

Résolution #2018-02-072 : Caravane des Cultures

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures sera en fonction du 25 mai 2018 jusqu'au 28 septembre 2018, plus spécifiquement les vendredis de 16h30 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet depuis le début des activités du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du terrain où se réalisera ladite initiative.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que la municipalité autorise la Caravane des Cultures de stationner son camion et vendre sur le territoire de la municipalité de Napierville pour la période du 25 mai 2018 jusqu'au 28 septembre 2018, plus spécifiquement les vendredis de 16h30 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Que la municipalité achemine une copie de la présente résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures ;

Que la municipalité promeuve l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dans les différents médias municipaux dès aujourd'hui jusqu'au mois de septembre 2018 ;

Il est également résolu qu'une somme de 500\$ en Dollar-Caravane soit achetée par la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2018-02-073
Adoption du
règlement
numéro 421-1
(Délégation de
pouvoir)

Résolution #2018-02-073 : Adoption du règlement numéro 421-1 (Délégation de pouvoir)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 421-2 modifiant le règlement numéro 421-1 concernant le pouvoir d'autorisation des dépenses. Ce règlement se lit comme suit:

REGLEMENT NUMERO 421-2

déleguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité.

CONSIDÉRANT l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 11 janvier 2018.

Qu'un règlement portant le numéro 421-2, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 :

L'article 5 du règlement numéro 421 intitulé « Limite du montant des dépenses et postes budgétaires » est remplacé par le suivant, à savoir :

La limite du montant des dépenses et l'identification des postes budgétaires faisant l'objet de la délégation sont attribués comme suit :

Fonctionnaire ou employé	Limite mensuelle	Postes budgétaires
Directrice générale	2,000\$	Tous les postes budgétaires
Directeur des travaux publics	5,000\$	Transport routier, hygiène du milieu, parcs, édifices, machines et véhicules
Directeur du service de Sécurité incendies	2,000\$	Sécurité incendies
Directeur des loisirs	2,000\$	Loisirs et activités de loisirs
Responsable de la bibliothèque	2,000\$	Bibliothèque



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Le fonctionnaire désigné peut, dans la gestion de son service, faire assumer une partie de la délégation par un autre employé responsable d'un projet ou activité. Toutefois, les dépenses ainsi réalisées s'inscrivent dans la délégation ci-dessus énumérée.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

2018-02-074 **Autorisation** **de destruction de** **documents**

Résolution #2018-02-074 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché Madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1er février 2018 tel que préparé par notre archiviste Madame Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

2018-02-075 **Installation** **d'un logiciel** **de gestion** **documentaire**

Résolution #2018-02-075 : Installation d'un logiciel de gestion documentaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire faire l'acquisition d'un logiciel pour l'archivage et la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de PG Solutions au montant de 4,705\$ plus les taxes pour l'ajout du module de gestion documentaire SYGED au logiciel comptable de la municipalité.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de PG Solutions au montant de 4,700\$ plus les taxes pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: **Période de** **questions**

Public: Période de questions

Intervention de : Madame Lucie Deland et Monsieur Maxime Jourdain.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2018-02-076 Levée de l'assemblée

Résolution #2018-02-076 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h18.

ADOPTÉE

DAVID DUMONT
MAIRE SUPPLÉANT

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE